

GABASTON

BULLETIN MUNICIPAL N°53

Janvier 2020



Le mot du Maire	page 3
------------------------------	---------------

Les réunions 2019 du Conseil municipal

• Séance du 14 janvier	page 4
• Séance du 13 février	page 4
• Séance du 25 mars	page 5
• Séance du 17 avril	page 6
• Séance du 6 mai	page 8
• Séance du 20 mai	page 8
• Séance du 13 juin	page 8
• Séance du 23 août	page 9
• Séance du 16 septembre	page 10
• Séance du 8 novembre	page 11
• Séance du 16 décembre	page 11

Le CCAS	page 12
----------------------	----------------

Les bâtiments	page 13
----------------------------	----------------

La voirie	page 15
------------------------	----------------

Les affaires scolaires	page 17
-------------------------------------	----------------

Environnement	page 18
----------------------------	----------------

Les Associations

• Le FC2 Vallées	page 19
• La gym	page 21
• L'Association des Parents d'élèves (APE)	page 22
• Le tennis club	page 23
• La chorale	page 24
• La société de chasse	page 25
• Le club Printemps-Azur	page 26
• La pétanque	page 26
• Le comité des fêtes	page 27

Les brèves du village	page 28
------------------------------------	----------------

Infos pratiques	page 31
------------------------------	----------------

Le mot du Maire

Chères Gabastonnaises, Chers Gabastonnais,

L'année 2019 a été marquée par la mobilisation des parents, des enseignants et de la commission affaires scolaires pour tout mettre en œuvre afin de conserver la 4^e classe de notre école. Je tiens à les remercier.

La rentrée 2020 sera une autre étape plus périlleuse. La prochaine rentrée sera inévitablement amputée d'une classe compte tenu d'une nouvelle baisse d'effectifs. Cette nouvelle tendance baissière se confirme dans bon nombre d'écoles. Le prévisionnel départemental est de -550 élèves pour la rentrée de septembre 2020. C'est quasiment une perte de 1.500 élèves en 3 ans sur l'ensemble du département.

Le rapprochement avec l'école de Saint-Jammes est plus que jamais d'actualité, du moins je l'espère. Les élus des deux communes se rencontrent régulièrement afin d'organiser ce futur fonctionnement dans les meilleures dispositions possibles pour les enfants et les parents, dans la limite de leurs prérogatives.

La loi Egalim va modifier le fonctionnement des cantines car d'ici 2022, elles devront fournir 50% de produits de qualité incluant au moins 20% de bio.

Sur le plan national entre 2016 et 2019, 2.508 communes ont fusionné pour ne faire que 774 communes nouvelles. Ces fusions de communes vont continuer à se développer si l'on veut s'inscrire dans les logiques de mutualisation....

Suite à l'effondrement du pont suspendu situé à Mirepoix-sur-Tarn, les élus ont pris conscience de l'urgence de la situation. Dans un devoir de vigilance, le Sénat propose pour chaque pont un carnet de santé afin de suivre l'évolution de son état.

L'été 2019 a marqué la validation de la vente du presbytère.

L'architecte pressenti pour effectuer les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de l'école n'a plus donné signe de vie, nous obligeant ainsi à rechercher un autre confrère.

L'aménagement du carrefour sur la RD7, appelé « carrefour de la Gare », est validé par le Conseil Municipal sur le principe. Le Département doit effectuer le chiffrage et la part communale qui en découlera.

2020 sera l'année d'une nouvelle élection municipale les 15 et 22 mars prochains.

Pour information, concernant les élections municipales, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020.

Comme chaque année, je tiens à remercier tous les jeunes du Comité des Fêtes pour ces bons moments de convivialité.

Je ne peux oublier d'avoir une pensée pour Jean-Mathieu Michel, Maire de Signes (83), décédé le 5 août 2019 alors qu'il intervenait sur sa commune pour interdire un dépôt sauvage de déchets.

Mes remerciements sont adressés au Conseil Municipal pour avoir œuvré dans l'intérêt général et pour avoir contribué à la bonne marche de la commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2020.

Michel MAGENDIE

Maire de GABASTON

**L'intégralité
des
délibérations
est disponible
en mairie.**

Séance du 14 janvier 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Elisabeth POUTS.

Excusée : Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Absents : Didier LEBLOND, Pierre-Alexandre CAZENAVE.

Autorisation de mandatement dépenses d'investissement avant vote du budget

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 39.924,69 € pour les opérations suivantes :

- * Travaux de déplacement des compteurs eau et EDF de la Mairie (3.497,55 €)
- * Remplacement du chauffe-eau aux vestiaires du foot (891,80 €)
- * Achat de vélos pour l'école (352,88 €)
- * Achat de deux défibrillateurs (4.080,00 €).

Voté à l'unanimité

Vente de bois aux enchères

La Commune possède des arbres situés en bordure des voies communales dont certains, présentant des risques de chute, sont proposés à la vente le samedi 19 janvier 2019.

Voté à l'unanimité

Séance du 13 février 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Elisabeth POUTS.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019

Plusieurs projets sont prévus sur l'année 2019 :

Déplacement compteurs eau et électricité de la Mairie

En vue de la vente du presbytère, les compteurs d'eau et d'électricité de la Mairie, étant situés en façade de ce bâtiment, doivent être déplacés. Le Conseil Municipal décide le déplacement de ces compteurs pour un montant de 1.726.80 € TTC pour ENEDIS et 1.770.75 € TTC pour la SATEG.

Voté à l'unanimité

Menus de substitution à la cantine

Afin de ne pas créer de différence entre les enfants et par respect du principe de laïcité, le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser la commande de menus de substitution à la cantine.

Pour : 5 ; Contre : 3 ; Abstention : 1

Divers

Ecole

Afin de pouvoir déterminer le budget alloué à l'école, il faut fixer les effectifs à prendre en compte. Le nombre d'élèves présents au 15/01 de l'année scolaire en cours est retenu. Le montant sera maintenu à 50 € par élève pour cette année et un réexamen aura lieu en fonction des investissements réalisés pour l'école l'année suivante (achat de tableau...).

- * l'équipement numérique de l'école,
 - * le remplacement de menuiseries à l'école primaire,
 - * la rénovation de la toiture de la salle des fêtes,
 - * l'aménagement de la place centre bourg.
- Ces projets entraînant un effort financier important de la part de la Commune, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention auprès de l'ONAC

Le projet de déplacement du Monument aux Morts représenterait un coût global de 3.503 €. En conséquence, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

Voté à l'unanimité

Tarif location salle Ménusé à la demi-journée

Suite à plusieurs demandes de location de la salle Ménusé pour une demi-journée, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location à 25 € la demi-journée pour les habitants de Gabaston.

Voté à l'unanimité

Séance du 25 mars 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusée : Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à Claude LAMY-MASCAROU).

Vote du compte de gestion année 2018

M. le Maire soumet le compte de gestion établi par la trésorière principale de Morlaàs à l'approbation du Conseil Municipal. Les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévision budgétaire	299 257,00 €	461 200,00 €	760 457,00 €
Réalisation	133 593,98 €	408 910,38 €	542 504,36 €
DEPENSES			
Prévision budgétaire	299 257,00 €	461 200,00 €	760 457,00 €
Réalisation	124 713,48 €	356 888,66 €	481 602,14 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 8 880,50 €	+ 52 021,72 €	+ 60 902,22 €

	Résultats de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement	- 49 488,65 €	0,00 €	8 880,50 €	- 40 608,15 €
Fonctionnement	106 969,65 €	33 485,24 €	52 021,72 €	125 506,13 €
TOTAL	57 481,00 €	33 485,24 €	60 902,22 €	84 897,98 €

Voté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2018

En fonctionnement :

Au global, moins de dépenses de fonctionnement que les prévisions budgétaires, malgré les inondations du 12 juin qui ont engendré des dépenses supplémentaires en voirie. Concernant les recettes de fonctionnement, la taxe additionnelle aux droits de mutation d'un montant de 15.729 € a été versée ; elle n'avait pas été budgétée car son versement n'est pas annuel. Il y a également eu des remboursements de sinistres plus importants que prévus, ainsi qu'une partie du salaire de l'employé communal qui a été reversée par l'assurance statutaire.

En investissement :

Des travaux de voirie ont été réalisés sur l'année 2018. La vente du presbytère n'ayant pas été signée sur 2018, les travaux de rénovation de l'appartement n'ont pas été lancés.

Voté à l'unanimité

Affectation des résultats 2018

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 à affecter est de 125.506,13 €. Le besoin de financement étant de 40.608,15 €, il est proposé aux élus l'affectation des résultats suivante :

- article de recettes 1068 en investissement : 40.608,15 €,
- report en excédent de fonctionnement (002) : 84.897,98 €.

Voté à l'unanimité

Vote des subventions 2019

Le Conseil Municipal se prononce pour un total de 7.450 € dont 2.500 € pour le CCAS de Gabaston. Le solde sera réparti en cours d'année aux associations suivantes (Tennis Club, Association des Parents d'Elèves, Club de gym, FC 2 Vallées, FNACA, Foyer rural, Société de chasse).

Participation des communes extérieures aux frais de scolarité

L'Ecole de Gabaston accueille des élèves domiciliés au sein de communes extérieures. A ce titre, conformément au Code de l'Education, la répartition des dépenses de fonctionnement, qui seules sont à prendre en compte, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018, le coût moyen s'élève à 1.554,17 € par élève.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la contribution à verser par les communes à 1.300 € par enfant scolarisé à Gabaston pour l'année scolaire 2018/2019.

Voté à l'unanimité

Fixation du prix et mise en vente du terrain communal situé derrière le presbytère

Il est nécessaire pour la Commune de vendre des terrains afin de pouvoir engager les travaux complémentaires qui sont nécessaires sans avoir recours à l'emprunt. Le Conseil Municipal décide de mettre en vente le terrain communal situé derrière le presbytère sur les parcelles B 822 et B 825, pour une superficie de 670 m², au prix de 35.000 €.

Voté à l'unanimité

Séance du 17 avril 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Elisabeth POUTS.

Excusés : Alain CANO (ayant donné procuration à Jacqueline SINSAU-PARFAIT), Pascal DUMARTIN (ayant donné procuration à Marie LARROUTUDE), Pierre-Alexandre CAZENAVE.

Vote des impôts locaux pour l'année 2019

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2019				
TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019	BASES 2019	PRODUIT 2019
Taxe d'habitation	7,30%	7,30%	852 000 €	62 196 €
Taxe foncière (bâti)	8,00%	8,00%	503 400 €	40 272 €
Taxe foncière (non bâti)	29,56%	29,56%	38 700 €	11 440 €
TOTAUX				113 908 €

Les taux 2019 restent identiques à ceux de 2018.

Voté à l'unanimité

Vote du budget primitif 2019

La section de fonctionnement est équilibrée à 471.138 €.

La section d'investissement est équilibrée à 407.683 €. Le budget primitif 2019 est voté à l'unanimité.

Transfert des compétences eau et assainissement à la CCNEB

Le Conseil Municipal demande le report du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Nord-Est Béarn au 1^{er} janvier 2026.

Voté à l'unanimité

Electrification rurale

Suite à un audit énergétique, l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public présenté par le SDEPA

fait apparaître un montant de travaux de 29.774,85 €. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

- * participation Département : 9.562,73 €,
- * F.C.T.V.A. : 4.706,01 €,
- * participation de la Commune aux travaux à financer : 14.419,44 € sur fonds libres,
- * participation de la Commune aux frais de gestion : 1.086,67 € (à financer sur fonds libres).

Voté à l'unanimité

Modification du temps de travail de l'agent d'entretien communal

Afin de permettre à l'agent d'entretien communal permanent de réaliser des travaux supplémentaires, le Conseil Municipal décide de porter son temps de travail hebdomadaire moyen, de 32 heures à 33 heures à compter du 1^{er} juin 2019.

Voté à l'unanimité

Séance du 6 mai 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Elisabeth POUTS.

Absent : Pierre-Alexandre CAZENAVE.

Recours à des collaborateurs occasionnels bénévoles

La Commune doit mettre en place le service minimum au sein de l'école de Gabaston lorsque 25% du personnel enseignant est déclaré en grève. Pour assurer le fonctionnement du service, il est envisagé de faire appel, notamment, à un (ou des) bénévole(s) afin d'assurer les missions suivantes : surveillance des enfants sur le temps scolaire dans les classes.

En vue de la grève du 9 mai suivant, le Conseil Municipal décide d'une organisation qui sera applicable pour l'année scolaire 2018/2019.

Séance du 20 mai 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Elisabeth POUTS.

Absent : Pierre-Alexandre CAZENAVE.

Détermination du prix d'achat du chemin privé reliant le chemin de Courties à la RD7

Il est nécessaire pour la Commune d'acquérir le chemin privé reliant le chemin de Courties à la RD7 afin de pouvoir délivrer des certificats d'urbanisme sur des parcelles constructibles. La sortie par le chemin de Courties étant très dangereuse, cet achat serait la solution.

Le Conseil Municipal décide de proposer un montant de 5.000 € pour l'achat du chemin privé représentant une longueur de 56 m sur une largeur de 7 m soit 392 m².

Voté à l'unanimité

Organisation du « Défi du Cœur » 2019

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les tarifs des participations (circuits, boissons, sandwiches...).

Voté à l'unanimité

Admission en non-valeur

Après avoir effectué toutes diligences pour recouvrer certains produits locaux des exercices 2016 et 2017, Madame le receveur municipal a transmis un état des créances irrécouvrables à la Commune concernant la cantine et la garderie scolaire pour un montant global de 703,97 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas admettre en non-valeur les titres de recettes concernés.

Voté à l'unanimité

Séance du 13 juin 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Elisabeth POUTS.

Excusés : Alain CANO (ayant donné procuration à Jacqueline SINSAU-PARFAIT), Pierre-Alexandre CAZENAVE.

Modification des conditions de vente du presbytère

Les futurs acheteurs souhaitent acquérir une petite

Frais de déplacement Mairie-Trésorerie pour le régisseur de la « régie cantine et garderie »

Les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité. Le Conseil Municipal décide le remboursement des frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques, pour le régisseur de la « régie cantine et garderie », à hauteur de 13 km pour le trajet aller-retour, de la Mairie à la trésorerie de Morlaàs, 11 fois dans l'année.

Voté à l'unanimité

Désignation d'un référent « développement durable »

Le SIECTOM a demandé à chaque collectivité de nommer un référent « développement durable ». Cette personne sera en lien avec les équipes du SIECTOM pour le développement du tri des déchets sur la commune (développement du tri au sein des associations, amélioration du tri sur les points de regroupement, diffusion des consignes de tri sur la commune). Le Conseil Municipal désigne Didier LEBLOND, conseiller municipal, référent « développement durable ».

Voté à l'unanimité

Divers

Morsure de chien

Un courrier d'un administré qui s'est fait mordre par un chien est parvenu en Mairie. Cela devient problématique car les animaux ne sont pas surveillés par leur(s) maître(s). Une possibilité de mise en fourrière est évoquée.

partie (environ 50 m²) de la parcelle B 833, anciennement B 698 afin de pouvoir procéder aux travaux d'assainissement nécessaires (alignement du mur jusqu'à la route de l'Église). Une modification parcellaire ayant déjà été réalisée sur la parcelle B 698, un délai d'un an est nécessaire afin de pouvoir la remodifier. Le Maire propose donc de réaliser deux actes distincts : l'acte de vente du presbytère (bien cadastré B 827 avec parcelles B 832, B 834, B 828, B 823, B 820) au prix de 138.000 € et dès que possible l'acte de vente des 50 m² environ prélevés sur la parcelle B 833 au prix de 1.000 €. Les futurs acheteurs de-

mandent également à avoir la propriété exclusive du mur situé sur les parcelles B 820 et B 823. Le Conseil Municipal décide la vente du presbytère (bien cadastré B 827 avec les parcelles B 832, B 834, B 828, B 823, B 820) au prix de 138.000 €, ainsi que la pleine propriété du mur aux époux RABÉRIN et la vente des 50 m² prélevés sur la parcelle B 833 au prix de 1.000,00 €.

Voté à l'unanimité

Régularisation de l'échange de parcelles entre M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE et la Commune

Un échange de parcelles avait été décidé, il y a quelques années, entre M. Jean-Jacques LASSUS-

THEZE et la Commune mais les formalités administratives n'avaient pas été faites.

L'échange devait être réalisé sans soulte ; cependant, la Commune s'était engagée à grillager afin de séparer les deux propriétés. Le Conseil Municipal approuve cet échange et la mise en place du grillage sur les parcelles B 822, B 825 B 829, B 828 et B 834.

Voté à l'unanimité

Divers

Chiens errants

Des chiens rodent toujours. La convention à signer serait celle du SACPA précédemment proposée.

Séance du 23 août 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Elisabeth POUTS.

Excusé : Pascal DUMARTIN (ayant donné procuration à Marie LARROUTUDE).

Fermages 2019

La Commune de Gabaston a été reconnue en catastrophe naturelle suite aux intempéries du 12 juin 2018. Conformément aux articles L.411-24 et L.417-8 du code rural et de la pêche maritime, le montant des fermages doit être réduit à concurrence du montant du dégrèvement impactant les parcelles désignées. Le Conseil Municipal décide l'application de ce dégrèvement pour les fermages 2019.

Voté à l'unanimité

Répartition du montant des subventions allouées aux associations

Par délibération du 25 mars 2019, un montant global de subventions de 7.450 € a été voté. La répartition est la suivante :

- CCAS de Gabaston : 2.500 €
- Tennis Club Gabastonnais : 300 €
- Association des Parents d'élèves : 550 €
- Club de gym Gabastonnais : 250 €
- FC 2 Vallées : 1.000 €
- FNACA : 50 €
- Foyer rural : 1.300 €
- Société de chasse de Gabaston : 500 €
- Reste à répartir : 1.000 €.

Voté à l'unanimité

Modification du temps de travail et de la rémunération de l'emploi de secrétaire de Mairie

Afin de mettre en application les nouveaux projets et garder une ouverture au public suffisante, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3 heures la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de Mairie (24 heures hebdomadaires au lieu de 21 heures à compter du 01/10/2019).

Il décide également que cet emploi sera doté d'une rémunération afférente au 3^e échelon du grade de rédacteur correspondant à l'indice brut 388, à compter du 01/10/2019, et que seront appliquées les revalorisations de l'échelle indiciaire qui interviendraient pour les fonctionnaires.

Voté à l'unanimité

Emprunt voirie 2019

La Commune de Gabaston contracte auprès du Crédit Agricole un emprunt de 50.000 € destiné à financer des travaux de voirie (durée de 15 ans à échéances constantes au taux proportionnel de 1,03 % pour une échéance trimestrielle de 900,44 € et des frais de dossier de 170 €).

Voté à l'unanimité

Mandat au Centre De Gestion du 64 pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire

Conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les centres de gestion peuvent proposer des contrats-groupe d'assurance dit statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques

financiers découlant de leurs obligations statutaires (en cas de décès, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de maladie ordinaire, maternité...). Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche collective permet une mutualisation des risques et d'obtenir ainsi des taux et garanties financières attractifs. Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques envisage de renouveler ces contrats-groupe après une procédure de mise en concurrence.

La Commune de Gabaston décide de confier au CDG 64 le soin de lancer une procédure de consultation, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats-groupe d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Voté à l'unanimité

Avis sur la proposition de modification des statuts du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees notifiée le 22 juillet 2019

Lors de sa séance du 04 juillet 2019, le comité du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés a approuvé un projet de modification statutaire au 1^{er} janvier 2020, concernant :

Séance du 16 septembre 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LAROUTUDE, Pascale BESTI, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS.

Excusés : Pierre-Alexandre CAZENAVE, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Régularisation de rachat de parcelles à M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE

La Commune rachète 1 € le m² à M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE les parcelles B 815, B 817 et B 819 pour une surface totale de 461 m² afin de pouvoir élargir la route de l'Église. Les frais afférent à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité

Remboursement de frais à M. Xavier RABERIN

Xavier RABERIN a été amené à régler de ses propres deniers une bobine de fil pour le rotofil de la Mairie pour un montant de 13,58 € que le Conseil Municipal décide de lui rembourser.

Voté à l'unanimité

- Le transfert par la Commune d'Astis de sa compétence Assainissement Collectif au Syndicat ;
- Le transfert par la Commune de Maucor de sa compétence Assainissement Collectif au Syndicat ;
- L'adhésion de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn au Syndicat au titre de sa compétence assainissement non collectif, pour la partie de son territoire correspondant à 23 de ses communes membres ;
- L'extension de l'adhésion de la Communauté de Communes des Luys en Béarn au titre de sa compétence Assainissement Non Collectif, pour la Commune de Momas.

Le Conseil Municipal approuve ce projet.

Voté à l'unanimité

Divers

Demande de participation de la part de la Mairie de Morlaàs

La Mairie de Morlaàs, souhaitant engager des travaux de voirie sur le chemin de La Lande dont une partie appartient à la Commune de Gabaston, demande une participation financière. Le Conseil Municipal accepte pour un montant de 1.213,62 € TTC.

Questions diverses

Aide Régionale

La Région propose une aide financière aux jeunes en insertion professionnelle sous certaines conditions pour l'obtention du permis de conduire et certains brevets (BAFA...). Une affiche indiquant le site à consulter est apposée à l'entrée de la Mairie.

Dossiers des chemins à régulariser

Des demandes d'acquisition de chemins ruraux restent à régulariser.

Séance du 8 novembre 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU- PARFAIT.

Excusés : Claude LAMY-MASCAROU (ayant donné procuration à Guy BITAILLOU), Pierre-Alexandre CAZENAVE, Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à Marie LARROUTUDE).

Modification délibération : fixation du prix et mise en vente du terrain communal situé derrière le presbytère – annule et remplace la précédente

Il serait souhaitable de rajouter la parcelle B 829 à la précédente délibération afin d'aligner le terrain avec celui du dessus. Le Conseil Municipal décide donc de mettre en vente le terrain communal situé derrière le presbytère sur les parcelles B 822, B 825 et B 829, pour une superficie de 757 m², au prix de 35.000 €.

Voté à l'unanimité

Accord de principe sur le projet de modification du carrefour RD7

Le Conseil départemental demande un accord de principe afin de donner suite à un projet de modification du carrefour RD7. Suite à cet accord, une étude chiffrée sera proposée et les élus devront se prononcer sur le montant. Le Conseil Municipal donne un accord de principe à ce projet.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

Fixation du prix de vente au m² et mise en vente des terrains communaux situés sur les parcelles derrière la cantine

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente deux lots, d'environ 1.000 m² chacun, situés sur les parcelles

B 775 et B 777 près de la cantine, au prix de 45 € le m².

Voté à l'unanimité

Adhésion au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale

Par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé. Ont ainsi été mis en place le Service Administratif Intercommunal, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux, le Service Technique Intercommunal, intervenant de la même manière dans le domaine du bâtiment, le Service Informatique Intercommunal permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économique, le Service d'Urbanisme Intercommunal répondant aux attentes des collectivités en la matière et le Service Voirie et Réseaux Intercommunal qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux divers. Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un syndicat mixte regroupant les Communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le Service Voirie et Réseaux Intercommunal.

Voté à l'unanimité

Séance du 16 décembre 2019

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Elisabeth POUTS.

Excusés : Pascale BESTI (ayant donné procuration à Elisabeth POUTS), Pierre-Alexandre CAZENAVE (ayant donné procuration à Thierry LADEVEZE).

Vente d'un terrain communal

Le Conseil Municipal décide la vente du terrain communal comprenant les parcelles cadastrées sous les

numéros B 822, B 825 et B 829, d'une superficie de 757 m², au prix fixé de 35.000 € à Madame Sonia CAMBORDE-HALIMI.

Voté à l'unanimité

Achat d'un chemin privé

Il est nécessaire pour la Commune d'acquérir le chemin privé appartenant à M. et Mme SANSOUS reliant le chemin de Courties à la RD7 afin de pouvoir délivrer des certificats d'urbanisme sur des parcelles cons-

tructibles. La sortie par le chemin de Courties est très dangereuse, cet achat serait la solution. Le Conseil Municipal décide l'achat du chemin privé appartenant à M. et Mme SANSOUS d'une longueur de 56 m sur une largeur de 7 m environ, pour un montant de 5.000 €. Un riverain s'est engagé à faire un don à la commune, d'un montant de 4.000 €, pour participer au maintien de la constructibilité de son terrain.

Pour : 11 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

Approbation du schéma de mutualisation des services de la Communauté des Communes Nord-Est Béarn

Le Conseil Municipal approuve le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn tel qu'il lui est proposé.

Voté à l'unanimité

Dissolution du CCAS de la Commune de Gabaston

La loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 instituant les CCAS obligeait chaque commune à créer un CCAS, nonobstant l'exercice de cette compétence au niveau intercommunal dans le cadre d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Le CCAS est désormais facultatif dans les communes de moins de 1.500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Le CCAS

On ne change pas une recette qui fonctionne : les aînés de Gabaston ont été conviés à partager un goûter à la salle des fêtes de Gabaston, le dimanche 10 février, autour de l'incontournable galette des rois.

Le dimanche 27 octobre, le restaurant Courbet à Sévignacq les a chaleureusement accueillis pour leur faire oublier la grisaille automnale.

Enfin, à l'occasion des fêtes de fin d'année les membres du CCAS ont distribué, comme à l'accoutumée, un colis de friandises à nos aînés de plus de 80 printemps, en provenance de la maison MIOT, confiseur réputé de PAU.

Meilleurs vœux à toutes et tous !



Agenda :

Dimanche 16 février 2020 :

Goûter des aînés
Salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS de Gabaston, à compter du 31 décembre 2019, et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune. L'action sociale, réalisée auparavant par le CCAS, continuera d'exister mais réalisée par la Commune.

Voté à l'unanimité

Décision modificative du budget

Le Conseil Municipal approuve un ajustement budgétaire nécessaire pour un montant de 2,56 €.

Voté à l'unanimité

Remboursement de frais d'insertion d'annonce

Le Conseil Municipal décide le remboursement des frais de parution de l'annonce de mise en vente d'un terrain communal, d'un montant de 28,08 €, à M. Michel MAGENDIE.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Syndicat Gabas Versant Luy

Les particuliers sont invités à se rapprocher du syndicat s'ils ont subi des dégâts suite aux tempêtes.

ENEDIS

Les compteurs Linky seront bientôt installés. Les courriers sont adressés à chaque personne concernée.



Les colis des aînés de plus de 80 ans

Bâtiments

Presbytère

Avant d'envisager la vente du presbytère, plusieurs possibilités ont été étudiées :

➤ **Rénovation par la Commune** : après estimation des dépenses pour réaliser ce projet, ce choix ne pouvait être envisagé sans aggraver les finances de la Commune.

➤ **Projets de logements sociaux** : deux organismes ont été consultés et semblaient intéressés, mais le manque de commerce à proximité et de transport en commun a eu raison de cette initiative. Autre contrainte pour la commune, la mise à disposition du logement à titre gracieux pendant cinquante ans.

➤ **Création d'une crèche** : le cadre pouvait convenir mais la disposition des pièces, la proximité d'une crèche à Morlaàs, le manque d'entreprises moyennes environnantes n'ont pas favorisé ce projet.

Face à ces contraintes, ne pouvant laisser ce bâtiment se dégrader encore plus, et après en avoir longuement délibéré, c'est à contre cœur que la vente a été envisagée.

Pour effectuer cette vente, un bornage et la régularisation d'échange de terrain avec M. LASSUS-THEZE ont été nécessaires. Des travaux seront réalisés pour les branchements eau, électricité et téléphone de la mairie ainsi que le reprofilage du parking.

Appartement au dessus de l'école

Un architecte a été contacté pour faire l'état des lieux afin d'obtenir un devis précis. Le produit de la vente du presbytère devra être affecté en grande partie à la rénovation et agrandissement de ce logement.

Monument aux morts

Le monument aux morts a été déplacé sur le parking de la mairie. Une subvention de 700 € a été attribuée à la Commune par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants). L'entreprise CUYAUBE a réalisé la dalle de soutènement. M. KLEBER a démonté, rénové et réassemblé le monument sur le nouvel emplacement. Les abords ont été aménagés par Xavier RABERIN. Merci à M. Henri LARROUTUDE qui a fourni gracieusement la peinture et aussi pour sa mise en œuvre.

École / Cantine

La porte d'entrée et la baie vitrée du vestiaire de la salle de classe de la directrice ont été remplacées. Des pavés lumineux à LED ont également été mis en place dans cette classe.

Les portes des garages à l'école ont été repeintes.

A la cantine, l'entreprise BATIPRO de M. RUITORT a installé un pare vent afin de protéger les enfants qui viennent déposer leurs vêtements sur les portemanteaux.

Des projecteurs à LED ont été remplacés dans les toilettes de l'école maternelle.

Salle Ménusé

Des travaux d'électricité ont dû être réalisés suite au contrôle Apave (protections des radiateurs électriques, remplacement de prises). Un projecteur à détection automatique a été installé à l'extérieur sur la porte d'entrée. La rénovation de l'espace intérieur par une nouvelle peinture donne un aspect plus convivial. Les menuiseries intérieures et extérieures ont également été repeintes.

Salle polyvalente

Suite à la visite quinquennale sur la sécurité, des travaux notamment en électricité étaient impératifs. C'est ainsi que deux boutons d'alarme supplémentaires ont été installés dans le local technique. En cas de déclenchement de l'alarme, la coupure électrique de la scène doit intervenir instantanément et un projecteur doit se mettre automatiquement en action pour pouvoir évacuer en toute sécurité les occupants des lieux. Xavier RABERIN a repeint les murs de la salle de réception ainsi que les menuiseries intérieures et extérieures. Des projecteurs et tubes d'éclairage ont été remplacés dans la salle des fêtes.

- **Pose d'un défibrillateur** : envisagé depuis quelques temps, le défibrillateur a été mis en place par la société AMI. Des travaux d'électricité ont été nécessaires.

- **Travaux à venir** : mise en place d'un plafond coupe feu côté gauche de la scène et d'une porte coupe feu entre la salle et la pièce attenante à la scène, installation d'une ligne téléphonique, remplacement d'une partie de la toiture (salle de réception et vestiaires), remplacement du faux plafond et isolation des vestiaires.



La nouvelle porte d'entrée et les boiseries repeintes à l'école



Pare-vent cantine

Cimetière, église

Le caveau communal et ossuaire ont été installés, par M. KLEBER, dans l'espace cinéraire à côté de l'emplacement de l'ancien monument aux morts.

Un banc public vient d'être installé devant l'église sur la place de la mairie.

L'entreprise COURREGES a refait l'installation électrique de l'église qui était devenue obsolète et dangereuse. Des projecteurs à LED ont remplacé les anciens. Prochainement, la sacristie sera remise en état, des raccords de crépis et travaux de peinture sont nécessaires. Ces travaux seront réalisés en interne.



Caveau communal



Banc public

Devant la pénurie de volontaires pour assurer le ménage de l'église, Xavier RABERIN a été chargé de cette tâche. Pour ce faire, son temps de travail a été augmenté. Vous trouverez, ci-après, une fiche afférente à l'entretien de l'église et la liste des personnes qui détiennent les clés (ces dernières ont été changées).

☒ Entretien église

Le ménage est assuré par l'employé communal.

Cette tâche se déroule comme suit :

- ✕ Balayage de l'intérieur du bâtiment, tribune, escalier, porche d'entrée
- ✕ Nettoyage des bancs

exception faite de la sacristie et objets de culte qui reste sous la responsabilité des délégués du village de la paroisse Sainte Foy.

1. Pour tous les événements paroissiaux : offices, communions, les délégués du village devront s'assurer de la propreté des lieux et les restituer en l'état (retirer fleurs fanées, étiquettes sur les bancs, etc....)

2. Pour les obsèques, l'employé communal s'assurera de la propreté des lieux avant la cérémonie et nettoiera l'église après l'office.

3. Pour les événements familiaux : baptêmes, mariages, les familles seront responsables de l'entretien avant et après les cérémonies (retirer fleurs fanées, étiquettes sur les bancs, confettis ou autre etc....). Pour accéder à l'église les familles contacteront les délégués du village en priorité, à défaut retireront la clé à la mairie.

4. En ce qui concerne le fleurissement, les volontaires s'adresseront aux personnes qui détiennent la clé de l'église.

Délégués de la paroisse :

Bernadette PERE : 05.59.68.35.55

Jacqueline SINSAU-PARFAIT : 06.43.89.78.29

Thierry LADEVEZE : 06.30.58.55.66

Mairie : 05.59.68.33.98

Responsable bâtiments : 06.84.21.13.02

La voirie

I. Chantier renouvellement de la conduite d'eau

Ce très important chantier, démarré en novembre 2018, a été, pour l'essentiel, achevé en juillet 2019. Si le souvenir de cette période de neuf mois de travaux tend à s'estomper, il n'en demeure pas moins qu'elle a bousculé le quotidien de nombreux Gabastonnais ! En effet, les déviations successives mises en place et les nuisances diverses (trafic, bruit, chaussées déformées ...) ont entraîné nombre de désagréments.

Quelques difficultés ont surgi aussi du fait du non respect des déviations par les transporteurs et certains automobilistes qui n'étaient pas riverains... Néanmoins, dans l'essentiel, il y a lieu de considérer que le déroulé a été satisfaisant vu l'ampleur de la tâche que les quatre entreprises ont dû mener à bien parfois avec des conditions météo défavorables.

Les réunions hebdomadaires de chantier ont permis de régler la plupart des péripéties survenues, contribuant ainsi à ce résultat. Un premier bilan peut être dressé de cette réalisation :

- * pour les syndicats des eaux, cette conduite principale sécurise le réseau de distribution pour plusieurs décennies et diminuera les pertes dues aux fuites, résultant de la vétusté du réseau précédent. Il est important de préserver la ressource pour le long terme.

- * pour la commune, la protection incendie s'en trouve améliorée car les poteaux incendie bénéficieront d'une pression constante et élevée.

En ce qui concerne l'état de la voirie, le bilan est plus mitigé car le passage de la conduite, pour l'essentiel sous la chaussée, et pour partie, sous les accotements, a eu un double effet :

- certains tronçons se trouvent consolidés,
- d'autres parties, déjà fragilisées au préalable, ont vieilli de manière accélérée en raison principalement du trafic lié à l'évacuation des déblais et à l'approvisionnement en matériaux et matériel. La difficulté réside dans le fait qu'il s'avère très difficile voire impossible d'évaluer objectivement cet impact.

Quoiqu'il en soit, au cours du premier semestre 2020 pour la voirie communale, des réparations partielles seront menées sur le tracé de la conduite avant une réception définitive des travaux ; le coût étant assuré par les syndicats des eaux. Pour ce qui est de la voirie départementale, sur la D7, le département a prévu de faire en 2020 ou 2021, une réfection complète de la chaussée.



Regard au carrefour Jambet/Emijeau



Tranchée route de l'église

2. Réparations suite aux intempéries de juin 2018

La demande de subvention, auprès du département, en octobre 2018, nous a été notifiée le 15 février 2019. Son montant s'élevait à 3.334 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Tisé courant avril 2019. Ils consistaient en :

- * la création d'un enrochement pour consolider le

pont sur le ruisseau Arriou de Las Graves (chemin rural de Berdou) ;

- ✕ la fourniture et la mise en place de matériaux recyclés afin de combler les ravines occasionnées par les crues sur les chemins suivants : chemin rural du Gabas, chemin rural du Bois, chemin de Brassé, chemin rural de la Souye et chemin rural des Touyas de Bourau.

3. Autre entretien sur les chemins ruraux

Le samedi 6 juillet, plusieurs membres du Conseil Municipal volontaires, dont certains avec leur matériel, ont contribué à apporter et mettre en place des matériaux pour réduire les ornières ou les nids de poule sur plusieurs portions de chemins ruraux. Ces matériaux provenaient, pour majeure partie, des déblais réutilisables suite au chantier de la conduite d'eau. Aussi, ont pu être renforcées les voies suivantes : chemin rural dit de Lapoutge, chemin rural dit de Lalanne et chemin Coustet (après un élagage préalable).



Elagage d'un chemin rural



Remise en état d'un chemin rural

4. Rénovation de la voirie

Deux opérations sont envisagées :

- ✕ la rénovation d'une portion de chaussée sur le chemin Dous Balens,
- ✕ la réfection du parking devant la mairie.

Leur réalisation n'a pu cependant intervenir car les moyens budgétaires nécessaires, liés à l'aboutissement de la vente du presbytère, n'ont été disponibles que lorsque la saison pluvieuse intense est intervenue...

5. Entretien courant

Comme chaque année, Xavier RABERIN a répandu, à plusieurs reprises, de l'enrobé à froid et ce, sur l'ensemble des routes. Cette pratique permet de combler les nids de poule et d'agir sur les petites dégradations pour prévenir, si possible, la formation de nouveaux nids de poule, voire de consolider certaines bordures de route.



6. Elagage d'arbres et abattage d'arbres morts

Il est rappelé que chaque propriétaire d'arbres situés en bordure de voirie est tenu de couper les branches trop basses devenues gênantes pour la circulation et ce, jusqu'à une hauteur de 4 mètres au-dessus de la voie. Une attention particulière doit être également portée aux arbres morts en bordure de voirie en raison du risque élevé de chutes de branches.

7. Vente de bois 2020

Les Gabastonnais intéressés par l'acquisition de bois sur pied appartenant à la commune sont priés de se faire connaître auprès de la Mairie au plus tard le 22 janvier 2020 par courriel (mairiedegabaston@gmail.com), par téléphone (05.59.68.33.98 ou 06.85.92.32.69) ou par courrier. La vente sera organisée le samedi 25 janvier 2020 à 10h00 (rendez-vous devant la Mairie).

Fonctionnement de l'école

84 élèves sont scolarisés à l'école de Gabaston. Les enfants sont répartis en 4 classes :

➤ Michel RISTIGUIAN est l'enseignant de la maternelle où sont accueillis 24 élèves (4 Tout-Petits, 9 Petite Section et 11 Moyenne Section). Solange DOLATABADI est l'ATSEM de cette classe.

➤ Anne LE CLERC (les lundis et mardis) et Nathalie ARNAUD-PIN (les jeudis et vendredis) sont les enseignantes des 19 élèves de Grande Section (11) et CP (8). Stéphanie DUVIGNAU continue de les assister en tant qu'ATSEM.

➤ Sophie LALAUE, directrice de l'école, est l'enseignante des 18 élèves de CE1 (9) et CE2 (9). En tant que directrice, Sophie LALAUE dispose d'une décharge d'un quart de temps afin d'accomplir les différentes tâches administratives qui lui sont demandées. Tous les jeudis, Anne LE CLERC assure donc ce quart de décharge.

➤ Nicolas JEAN est l'enseignant des 23 élèves de CMI (13) et CM2 (10).

Valérie MANCIET est rattachée à l'école de Gabaston en tant que Z.I.L (enseignant effectuant des remplacements dans des Zones d'Intervention Localisée). Lorsqu'elle n'effectue pas de remplacement, elle reste dans l'école et apporte un appui aux autres enseignants.

A la rentrée de septembre 2019, le manque d'effectif a fait craindre la fermeture d'une classe. Certains parents d'élèves se sont largement mobilisés pendant l'été pour tenter d'augmenter le nombre d'enfants inscrits. Vous avez tous pu voir, entre-autres, les banderoles vantant les mérites de notre école. Ils ont également adressé un courrier à l'inspection d'académie. Leurs actions n'ont pas été vaines, les 4 classes ont été maintenues. Cependant, la baisse des effectifs se confirme un peu plus pour la rentrée prochaine. Afin de maintenir des conditions d'enseignement favorables aux enfants (pas plus de 2 niveaux par classe), un projet de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec l'école de Saint-Jammes a été initié.

Fonctionnement de la cantine et de la garderie

Sandra BEGUE, Stéphanie DUVIGNAU, Henny GARVENES et Solange DOLATABADI continuent d'assurer le fonctionnement de la cantine et de la garderie.

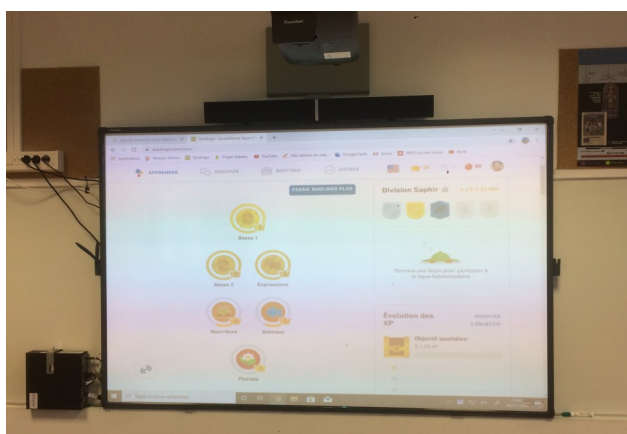
- Cantine : le prix des repas reste inchangé, il est de 3,50 € pour les enfants domiciliés à Gabaston et 4,30 € pour les enfants provenant d'autres communes.

- Garderie : afin d'offrir un meilleur service aux parents, l'heure de début de la garderie a été avancée à 7h15. Dorénavant, la garderie est assurée de 7h15 à 8h30 et de 17h à 18h30. Le tarif est de 17 € par mois

Les maires et membres des commissions Affaires scolaires des deux communes se sont réunis à plusieurs reprises afin d'y travailler.

Achat d'un tableau numérique

La classe des CMI-CM2 a été dotée d'un VPI (VidéoProjecteur Interactif) 2^e génération. Relié à une unité centrale d'ordinateur, ce tableau numérique permet de projeter les leçons ou de visualiser des films éducatifs sur grand écran. C'est un modèle tactile, de ce fait, l'enseignant peut y projeter des exercices que les enfants viennent résoudre, à tour de rôle, en écrivant directement avec le doigt ou le stylet interactif. Ce nouvel outil technologique permet une approche pédagogique plus ludique. Les enfants bénéficient ainsi d'environ 30 à 45 minutes d'anglais, par jour, grâce à une application projetée au tableau et qui permet de s'initier facilement à cette langue. Une fois le vidéoprojecteur éteint, le tableau peut être utilisé comme un simple tableau blanc. L'enseignant, Nicolas JEAN, tient à limiter l'utilisation du VPI afin de limiter le temps d'écran des enfants. Le coût global a été de 3.558,65 €. L'Association des Parents d'Elèves a généreusement donné une participation de 1.000 €.



Le nouveau VPI

pour les enfants de la commune et de 22 € pour les extérieurs ou respectivement, de 2 € et 2,20 € pour les garderies occasionnelles. Pour les grandes fratries, la garderie reste gratuite pour le troisième enfant.

Centre de Loisirs

Pour des raisons budgétaires, la Communauté des Communes Nord-Est Béarn a fermé l'accueil de loisirs de Gabaston tout comme celui des Communes de Barinque et Saint-Armou. Pour tout renseignement concernant les possibilités d'accueil pour les mercredis et les périodes de vacances scolaires, voir le site de la CCNEB (www.cc-paysdemorlaas.fr).

Environnement

Deux composteurs à côté de la cantine scolaire

Le vendredi 20 septembre, Béatrice LARRÉCHÉ ambassadrice du tri au Siectom, est venue mettre en place deux composteurs à côté de la cantine scolaire. Tous les biodéchets (épluchures de fruits, sachets de thé, filtres et marc de café, plus l'essuie-tout une fois par mois) de la cantine y seront déposés. L'installation s'est déroulée en présence du maire Michel MAGENDIE, de l'adjointe aux affaires scolaires Mayi LARROUTE et de Didier LEBLOND, référent Siectom de Gabaston chargé de l'entretien du compostage (ajout de déchets secs comme les feuilles d'arbres ou essuie-tout, mélange et arrosage si besoin).



Les deux composteurs

Suivi qualité avant la collecte du bac de tri

Les vendredis 6 et 20 septembre, Béatrice LARRÉCHÉ a effectué un contrôle qualité avant la collecte du bac jaune. Ce contrôle consiste à ouvrir chaque bac jaune présenté à la collecte, à enlever les objets indésirables et à les mettre dans un sac-poubelle (le sac était alors accroché au portail ou déposé sur un mur de clôture) accompagné d'un rapport de collecte). Globalement, cette opération montre qu'une grande majorité de foyers réalise correctement le tri sélectif. Ainsi, sur la commune de Gabaston, 56 bacs comportaient des erreurs de tri comme :

- essuie-tout, lingettes, coton, restes de repas, emballages pleins qui doivent être jetés à la poubelle des ordures ménagères,
- textiles et chaussures qui doivent être déposés au conteneur Le Relais,
- objets en plastique comme balai, tapis, jouets, pots de fleurs artificielles, piscine, bassine, tuyau d'arrosage qui doivent être apportés à la déchetterie.

Le calendrier de la collecte des déchets 2020 est téléchargeable sur le site de Gabaston dans la rubrique « infos pratiques /collecte des déchets ».

Décharge sauvage

Une décharge sauvage avait été signalée sur le territoire de Gabaston, tout près de Saint Laurent-Bretagne et de la route de Lembeye. La Communauté de Communes du Nord-Est Béarn doit désigner, l'été prochain, une entreprise spécialisée pour faire le chiffrage exact des travaux à réaliser sur cette décharge.

Le Défi du Cœur

C'est une belle matinée sportive qui s'est déroulée dans une bonne ambiance le dimanche 30 juin 2019, à l'occasion de la journée du Défi du Cœur, organisée par les associations et la commission animation, autour du responsable Alain CANO.

Marcheurs, vététistes et coureurs ont eu droit à un temps idéal qui leur a permis d'apprécier les chemins nettoyés des trois circuits 10, 15 et 25 km.

Des ravitaillements étaient à leur disposition sur les trois parcours et à l'arrivée. Les sportifs ont salué la qualité de l'organisation.

Un repas champêtre a été apprécié par les participants.



Départ des sportifs



Démonstration du défibrillateur

Le premier défibrillateur a été installé à la salle des fêtes. Thierry HEVIN de la société AMI Sud Ouest est venu présenter son fonctionnement aux élus, aux responsables des associations, aux enseignants et au personnel communal.

Son acquisition a été financée, en partie, par le succès des dernières éditions du Défi du cœur qui rassemblent près de 150 participants chaque année. La participation des marcheurs, des coureurs et des vététistes a été reversée pour l'achat du défibrillateur.

La commission animation vous souhaite une bonne année 2020.

Le FC2 Vallées

Né de la fusion entre l'AS Gabaston et l'US Monassut, le Football Club des 2 Vallées a fêté son 20^e anniversaire le samedi 8 juin à Monassut. Anciens joueurs et dirigeants étaient tout heureux de se retrouver et de découvrir l'exposition de photos et calendriers qui a rappelé bon nombre de souvenirs... Cet événement a été l'occasion de récompenser un fidèle bénévole, Gilbert CAPDEVIELLE, dirigeant au club depuis le début, en 1999, après avoir longtemps porté les couleurs de l'US Monassut. Agrémentée par la présence de deux groupes de musiciens locaux, Dixie Biarnès de Monassut et la banda lembégeoise Les Zic-Bilh, la soirée s'est déroulée dans une excellente ambiance pour les 200 convives qui ont apprécié le délicieux repas concocté par Stéphane PORTALET et servi avec brio par les jeunes footballeurs du club. Bref, la 20^e saison du FC 2 Vallées s'est clôturée en beauté !



Contact :

Christophe LORTET
07.83.17.85.40



Les 20 ans du FC 2 Vallées

C'est parti pour la 21^e saison

Le FC 2 Vallées poursuit son bonhomme de chemin avec ses 152 licenciés, en continuant à structurer ses équipes de jeunes. Le travail de formation mené depuis plusieurs saisons a permis d'aligner, pour la première fois et sans entente, une équipe à 11 dans la catégorie U 17. En service civique auprès du club la saison dernière, Joris PELECOT (Abère) a été très précieux, assumant tour à tour, avec passion et assiduité, les rôles d'éducateur, joueur, communicant et coordonnateur. Cette saison, c'est un Gabastonnais qui lui succède, Louis CLAVERIE, par ailleurs rugbyman à l'US Morlaàs et membre du comité des fêtes. C'est notamment lui qui, durant la première semaine des vacances scolaires de la Toussaint, a organisé pour les équipes de jeunes, un stage multiactivités autour du foot. Et le succès a été au rendez-vous aussi bien au niveau de la participation que de la satisfaction des jeunes (20 jeunes des catégories U 9 et U 11 du lundi au mercredi puis 18 U 13 et U 15 le jeudi et le vendredi) et des éducateurs venus prêter main forte.

A la mi-saison, les résultats sont encourageants dans la plupart des catégories, notamment en U 13 où les deux équipes sont encore invaincues à la trêve !



Stage de foot pendant les vacances de la Toussaint

Un nouveau bureau

Président : Christophe LORTET ; vice-président : Jean-François LACRABÈRE ; trésorier : Emmanuel COPIN ; trésorier adjoint : Olivier PUCHEU ; secrétaire : Isabelle LACOSTE ; secrétaire adjointe : Pascaline DURANT. Les membres : Gilbert CAPDEVIELLE, Louis CLAVERIE (emploi civique), Nicolas GRATTEAU, Marc LABORDE, Thierry LADEVÈZE, Stéphane LECURIEUX, Joris PELECOT, Mathias PHILIPPON, Cédric PORTALET, Stéphane PORTALET Référent Technique Jeunes (RTJ).

La nouvelle équipe souhaite continuer à renforcer le staff d'éducateurs de façon à assurer un encadrement de qualité, tout en pérennisant l'identité du club et en gardant cet esprit de club famille.

Encore merci à tous les Gabastonnais pour leur accueil lors de la distribution des calendriers. Et rendez-vous au bord des stades de Gabaston et Monassut pour encourager nos équipes !

Le FC 2 Vallées vous souhaite une excellente année 2020 !

La gym

En septembre dernier les cours de gym ont repris le lundi (gym relaxation) et le mercredi (gym tonique) à 20h30 avec toujours autant de succès puisque de nouveaux adhérents se sont inscrits.

La saison 2018/2019 s'est terminée en juin dernier par une bifteckade cuisinée par la famille MESPLET et qui fut très appréciée.

Début septembre 2019, nous avons organisé une sortie à Fontarrabie, ouverte à tout le village et qui a connu un vif succès. Ce genre d'évènement demande à être renouvelé.

Ce début janvier chaque cours s'est retrouvé autour d'une galette des rois.

Le samedi 21 mars aura lieu le repas de printemps et le samedi 20 juin le repas de fin de saison.

Pour terminer ce mot, nous ne pouvions cependant passer outre la triste nouvelle que nous avons eu début mai 2019, d'apprendre le décès brutal de notre ancien président Jacky PORTALET. Il fut président du club de gym pendant une vingtaine d'années. Tout au long de ces années, il a préparé bénévolement aux adhérents des repas avec toujours autant de passion, d'enthousiasme et de professionnalisme. Et le temps fort de chaque fin de saison, le méchoui, était très attendu de tous, avec notamment l'ingénieux système de cuisson entièrement automatisé qu'il avait conçu lui-même. Toujours dévoué pour que les gymnastes et leur famille se retrouvent dans la bonne humeur, Jacky œuvrait avec cette devise : « vous faire plaisir pour voir revenir ! » Membre de la chorale, il participait également activement à la vie inter-associative du village (repas du Défi Sport par exemple) ; en 2009, il s'était vu décerner par la municipalité le trophée des Gabas d'or.

Adishatz Jacky !

Une nouvelle page s'ouvre en ce début d'année et nous vous présentons à cette occasion nos meilleurs vœux !

Le Président.



Contact :

J-Amédée MENJOLET

06.78.58.27.89



Repas de printemps

L'Association des Parents d'Elèves

Notre Assemblée Générale du 4 octobre et son pot de bienvenue ont rassemblé de nouveaux parents très motivés qui sont venus agrandir l'équipe de bénévoles déjà en place.

Le bilan des manifestations menées sur l'année 2018-2019 est très positif et a permis de proposer un budget confortable aux enseignants pour soutenir leurs projets pédagogiques.

L'APE a également participé au financement d'équipements numériques pour la classe des CMI/CM2.

Le programme de 2019 est chargé : sortie cinéma, concert, initiation à la voile et au kayak, séances d'escrime, visites à la ludothèque...

Les enfants de l'école ayant été très sages, le Père Noël leur a rendu visite la hotte chargée de cadeaux et a pu profiter d'un joli spectacle en son honneur.

Après la traditionnelle pesée du jambon, la 11^e édition de la bourse aux jouets et la vente de pochettes personnalisées par les enfants, notre énergie se concentre à présent sur l'organisation du loto de l'APE qui se tiendra le samedi 25 janvier à la salle des fêtes. Tous à vos agendas : nous vous attendons nombreux !

Le nouveau bureau se compose comme suit : Marion ETCHEGARAY (présidente), Julie DUPOUY (vice-présidente), Stéphanie RÉLÉA (trésorière), Fanny MARTHO (trésorière adjointe) et Isabelle OYHENARD (secrétaire).

Les membres actifs : Stéphanie BESTAVEN, Anne CLAVERIE, Aurore D'HONDT, Freddie LAFITTE, Gérard MONDET, Lucie PARÉDES, Valérie POLO et Katia TRESCEDE.

Nous lançons un appel à tous les parents qui souhaitent venir nous rejoindre et participer à la vie de l'association dans une ambiance conviviale.

L'équipe de l'APE vous souhaite à toutes et tous une magnifique année 2020.



Contact :

Marion ETCHEGARAY

06.84.36.05.00

apegabaston64@gmail.com



Agenda :

Samedi 25 janvier :

Loto



La fête de l'école



Sortie scolaire
des CM



Le Tennis Club

La nouvelle saison du Tennis Club Gabastonnais a démarré le 16 novembre 2019 et compte, cette année, 15 élèves qui viendront s'entraîner et jouer durant 15 dates. La saison sera clôturée par une sortie le samedi 4 juillet 2020.

Le Noël du Tennis a eu lieu le samedi 14 décembre 2019 en présence de nos joueuses et joueurs en herbe et de leurs familles. Le Père-Noël est venu porter aux enfants une hotte chargée de chocolats. La soirée s'est poursuivie avec un repas Réunionnais. Nous en profitons pour remercier les parents pour leur participation et la confection de mets salés pour l'apéritif ou sucrés pour le dessert.

Le Tennis Club Gabastonnais organise un vide-grenier couplé avec une rando VTT, marche et course le week-end du 28-29 mars 2020. Une information plus détaillée sera faite ultérieurement.

Le bureau, pour cette saison, se compose de :

Stéphanie RÉLÉA : Présidente

Sébastien DURRES : Trésorier

Nathalie DURRES : Secrétaire

Frédéric RÉLÉA : Assure les cours de tennis

Audrey ARNAL : Membre

Stéphanie ITALIANO : Membre

Stéphane SOUBIROU : Membre

Votre enfant souhaite tester la pratique du tennis, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au : 06.87.66.55.49 ou par email à l'adresse suivante tennisclubgabastonnais@gmail.com

Il est également possible de louer la clé du terrain de tennis, à l'année, pour un montant de 53 € (pour les habitants de Gabaston) avec un dépôt de garantie de 10 € (non encaissé). Inscriptions et renseignements aux coordonnées ci-dessous.

Les membres du Tennis Club Gabastonnais vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bien Sportivement.



Agenda :

29 mars 2020 :
Vide grenier/marche



Contact :

Stéphanie RELEA
06.40.26.62.61



Nos jeunes athlètes et leur professeur

La chorale

Des moments fort réjouissants et nombreux nous ont motivés encore cette année : les Chorégies de Lons, un mariage à Gabaston, les messes solennelles lors des fêtes des villages, la messe de la 1^{re} des communions, en décembre à la demande de l'APE d'Ouillon, l'animation de la fête de fin d'année, et pour clôturer l'année, la messe de la veille de Noël à Gabaston.

Sans oublier la réception chez Henriette LALANNE où, encore une fois, notre vice-présidente a ravi nos papilles. Merci à elle et Michel, son mari.

A la demande des familles, la chorale répond aussi favorablement lors des célébrations d'obsèques.

En 2019, 5 nouveaux choristes sont venus étoffer l'effectif qui désormais s'élève à 28 membres comprenant 11 hommes et 17 femmes. Un groupe enthousiaste où il fait bon se retrouver lors des répétitions systématiques le jeudi soir, une semaine sur deux.

Un nouveau bureau a été constitué lors de l'assemblée générale de mars. A noter le changement de trésorier en la personne de Christian LASSUS de St Jammes, Jean-François LANGLES souhaitant se consacrer pleinement à son rôle de chef de chœur. Il sait aussi céder sa place à Pierre GERAUT qui nous guide encore parfois et ces moments-là le rendent très heureux.

Tout nouveau choriste sera bienvenu en 2020 et pourquoi pas, un ou une organiste !

Le bureau :

Président d'Honneur : Pierre GERAUT ;

Présidente : Armande BOURAU-TOUYAROU ; Vice présidente : Henriette LALANNE

Secrétaire : Pascale BESTI ; Secrétaire adjoint : Joël CAZENAVE

Trésorier : Christian LASSUS ; Trésorier adjoint : Jean SARTHOU



Contact :

Armande BOURAU-TOUYAROU
06.70.65.38.32



Animation d'un mariage à Gabaston

La société de chasse

Le Président de la Société de chasse a convoqué les sociétaires à l'assemblée générale le 24 mai dernier. Les rapports moral, activité et financier présentés successivement par le secrétaire et le trésorier ont été votés à l'unanimité. L'effectif de l'association reste stable. La saison 2018-2019 s'est déroulée normalement.

Il a été lâché soixante faisans. Cette année, la reproduction a été faible, bien que quelques oiseaux ont été vus sur le terrain.

La société a participé, au sein de la commune, à l'organisation de la journée « le Défi du Cœur » au mois de juin dernier.

Egalement, les chasseurs ont participé à une chaîne de solidarité qui s'est activée avec la Fédération départementale. La société a donné un chevreuil à la Banque alimentaire. Cette action s'inscrit dans l'opération « les chasseurs ont du cœur » donne un côté humanitaire et festif à l'association d'aide alimentaire.

Le bilan de la saison 2018/2019 est le suivant :

- * Sangliers (AIC St Laurent – Gabaston) : 6
- * Chevreuils (plan de chasse) : 11
- * Nuisibles : 1 ragondin, 24 pies et 10 renards.

La saison 2019/2020 a débuté le deuxième dimanche de septembre 2019. A ce jour, les battues au sanglier ont permis d'attraper 6 « bêtes noires ». Le plan de chasse chevreuil est en voie d'achèvement. Le gibier « emblématique » qu'est la palombe est en retard et son arrivée se fait attendre.

Le bureau en place a été reconduit avec Bernard LASSUS-THEZE à la présidence, Jean ÉCHEVESTE au secrétariat, Robert LANNES aux finances et comme membres : Jean-Jacques LASSUS-THEZE, Frédéric MARIETTE, Jean MAS, Bruno et Marcel PEBROCQ.

En ce début d'année, nous vous présentons nos meilleurs souhaits pour 2020.



Contacts :

Bernard LASSUS-THEZE

05.59.68.34.49

Robert LANNES

05.59.68.32.45



Agenda :

Samedi 4 avril 2020 :
repas au Restaurant Courbet
à Sévignacq à 12h



Journée d'entretien du parc

Club Printemps Azur

Le Club Printemps-Azur compte 67 adhérents de 60 à ... ans. En 2019, ils se sont retrouvés pour partager leur goûter mensuel, ainsi que 3 délicieux repas : lors de l'AG en mars, le buffet de l'été en juillet et le repas de Noël, le 1^{er} décembre.

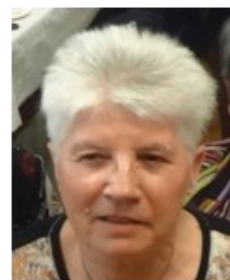
A l'occasion du goûter du 21 novembre, une animation organisée par la fédération Génération Mouvement (les aînés ruraux) sur la sécurité routière leur a été proposée, une petite mise à jour n'étant jamais inutile.

Ils ont également participé à une sortie dans le GERS, visité un musée archéologique, dégusté un repas autour de la palombe et observé la fabrication des croustades.

En septembre, ils ont fait leur voyage annuel : mini croisière dans le golf du Morbihan, visite de l'île de Noirmoutier et de Nantes. escale au retour à La Rochelle.

En 2020, ils visiteront la Camargue.

Un groupe de marche se retrouve tous les mardis (sauf intempéries !) à la mairie à 9h l'hiver et 8h30 l'été, chacun progressant à son rythme.



Contact :

Josiane PELLETIER
05.59.68.37.90



Repas du dimanche 7 juillet 2019



Souvenir d'une sortie...

La pétanque

Notre groupe se rassemble chaque vendredi soir autour du bouldrome.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Joyeuse année de la part de tous les pétanqueurs de Gabaston !

Contact :

Eric CAZENAVE
06.22.25.84.22

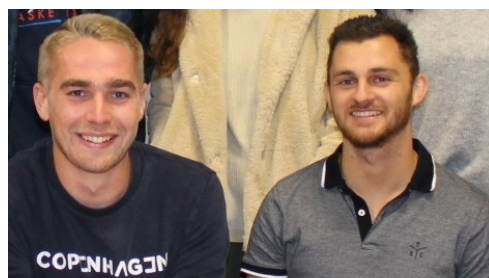


Le comité des fêtes

Pour cette année 2019, l'équipe du comité des fêtes s'est renouvelée. Elle est désormais composée de Léo CAPDEVIELLE et Kévin WALLERAND à la présidence, qui succèdent à Julie COLLINET et Marine MAGENDIE, lesquelles on remercie pour leur remarquable mandat de trois ans à la tête du comité. Naël RABERIN et Louis CLAVERIE complètent le bureau à la trésorerie, ainsi que Baptiste POUTS et Rémi DE FRUTOS au secrétariat.

Le comité remercie l'ensemble des villageois pour leur participation aux fêtes patronales, qui se sont déroulées du 27 au 30 septembre, avec comme toujours une grande affluence. La banda "Les Sans Soucis" de Bordeaux était de retour parmi nous pour mettre l'ambiance, en démarrant par le traditionnel repas du village du vendredi soir, qui, comme à son habitude, a fait salle comble en réunissant petits et grands. Pour le samedi après-midi, les enfants étaient mis à l'honneur avec le clown CRI-CRI pour les plus petits, et des activités organisées par le comité pour les plus grands. Le soir, ce sont les producteurs locaux qui ont régalié nos convives, qui, d'année en année, attirent de plus en plus de public pour une soirée conviviale. Pour le dimanche, superbe messe animée par la banda, suivie de "l'inauguration" (non-officielle) du nouveau monument aux morts, sous un soleil de plomb. A l'issue, le vin d'honneur a été offert par la mairie. Et c'est une fois de plus, le concours de pétanque qui a clôturé ces fêtes avec une vingtaine d'équipes.

Nous tenons à réitérer nos remerciements à tous les villageois et leurs amis pour votre participation, qui nous permet de pouvoir organiser de si belles fêtes ! Merci à tous !



Contacts :

Léo CAPDEVIELLE

06.38.42.67.82

Kévin WALLERAND

06.11.43.01.57



Agenda :

25,26,27,28 septembre

Fêtes locales



Le départ pour les sérénades



Belle affluence au vin d'honneur

Un bureau chez les donateurs de sang bénévoles

Le mardi 29 janvier, malgré une météo calamiteuse (alerte orange tempête !), le bureau de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du secteur de Morlaàs a été mis en place à la salle des fêtes de Gabaston.

Et c'est un Gabastonnais qui en est le responsable : Henry MARCELLIN, assisté d'Armande BOURAU-TOUYAROU au secrétariat, Roland TOUYA aux finances et Thierry LA-DEVÈZE à la communication. Les autres membres : Maïté ICHI, Marie-Yvonne LACASSAGNE, Jean-Paul LISTRE, Michèle LORTET, Marie-José et Jean-Pierre LORTET, Martine SAMPIETRO et Marie THÉAS. Bien évidemment, toutes les personnes désirant rejoindre le groupe seront les bienvenues, notamment lors des collectes de sang à Morlaàs. En 2020, cinq collectes de sang sont prévues à Morlaàs, de 15 h 30 à 19 h, les mardis 18 février, 14 avril, 30 juin et 8 septembre ainsi que le lundi 7 décembre.



Pl'Uriel et Franck Nabet, un concert musical énergétique !



Le samedi 18 mai, l'église de Gabaston a accueilli un concert vibratoire, alliant chants, flûtes amérindiennes et percussions. En ouverture de la soirée, le public hélas peu nombreux a pu écouter les chants du groupe Pl'Uriel, co-fondé par deux Gabastonnaises, Sylvie LARROUTUDE et Lucie CAPDEVIELLE, et Albine DUPORT de Pouystruc. Ce groupe mixte polyphonique puise son énergie douce et ancestrale au diapason naturel 432 hz puisque son répertoire d'hier et d'aujourd'hui est essentiellement araméen, hébraïque, galéique, voyélisé, celte, anglais, latin... sur des divines musiques. En 2e partie, accompagné de

Sophie à la percussion, Franck NABET a fait une démonstration de son talent à la flûte. Créateur du Label musical Harmony Music (dédié aux musiques thérapeutiques basées sur le diapason 432 Hz et les gammes naturelles) et concepteur de l'Harmonial, un outil de traitement du stress par le son, la couleur et les formes, il enseigne depuis bientôt dix ans la musicothérapie énergétique ; de plus, cet artiste a réalisé, sur le plan mondial, les premiers élixirs sonores (outil puissant de rééquilibrage énergétique) que le public a pu découvrir durant deux jours à la salle des fêtes. Grâce à un travail commun, Pl'Uriel et Franck NABET s'associent lorsqu'un concert est fixé dans la région. À Gabaston, ils ont terminé ensemble le concert en interprétant le chant du bourdon.

La première des communions pour 9 enfants

A la paroisse Sainte Foy en Béarn de Morlaàs, 40 enfants ont fait leur première des communions : ils étaient 31 le 16 juin à Morlaàs et 9 le dimanche 23 juin à Gabaston, dans l'église Saint Jean-Baptiste magnifiquement décorée par l'équipe de bénévoles de la paroisse. La cérémonie célébrée par l'abbé Alain MOUSQUÈS a été rehaussée par les chants des choristes de Sedzère et Gabaston, sous la houlette de Jeannot SARTHOULET et Jacques LA-GARE.



Une nuit d'observation des étoiles au centre de loisirs



Pour clôturer l'année scolaire, Alice VÉSY et Benjamin BRASSEUR, les deux animateurs des Francas à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Gabaston, ont organisé une nuit des étoiles ouverte à tous, le mercredi 3 juillet. Parmi les outils pédagogiques dont disposent les Francas 64, une malle astronomique a été prêtée afin de faire de la vulgarisation scientifique auprès d'un public de tous âges. Au centre de loisirs de Gabaston, un projet différent a été mené durant chaque période de l'année. Ce projet astronomie et environnement a été proposé aux enfants depuis le

mois de juin, en mettant l'accent tout particulièrement sur la découverte des planètes. Comme chaque année, un temps de valorisation et d'échange de connaissances a rassemblé les enfants et les familles, ainsi que les passionnés et néophytes dans le domaine de l'astronomie. Au cours de cette soirée, les participants ont pu tester un escape game sur la station spatiale, découvrir un logiciel en libre accès (deux séances de présentation pour les enfants, puis pour les adultes) et bénéficier d'un temps de sensibilisation sur l'observation de la carte du ciel. A la tombée de la nuit, trois lunettes astronomiques ont été installées à l'extérieur et les participants ont pu observer les premières étoiles.

Gabaston et la tradition de la chasse à courre

Le vendredi 20 septembre au Pau Hunt, à l'occasion des journées du patrimoine, un cocktail a réuni anciens et nouveaux membres ainsi que sympathisants autour du maître d'équipage Georges MOUTET. Lors de la visite des installations, les participants ont pu voir Gabaston, une chienne fox hound, race de chiens anglais tout particulièrement adaptée à la chasse au renard. Mais Gabaston a connu quelques péripéties puisque cette chienne s'était échappée du Pau Hunt. Pas encore pucée quand elle a été retrouvée, il a bien fallu lui donner un nom. Le choix a été vite fait pour Bernard CAZENAVE : "on a décidé de l'appeler Gabaston vu qu'on est toujours très bien accueillis lors des chasses à courre à Gabaston !" Entre-temps, Gabaston avait donné naissance il y a un mois, à 5 magnifiques chiots qui viendront agrandir la meute du Pau Hunt.

En attendant la journée de chasse à courre 2020 à Gabaston, le maître d'équipage Georges MOUTET a passé le relais à Bernard CAZENAVE.



La chasse à courre fait son retour

Habituées à se retrouver chaque année sur le territoire de Gabaston, les troupes du Pau Hunt n'étaient plus revenues au village depuis le dimanche 25 janvier 2015 ! Ce jour-là était notamment marqué par la naissance d'un nouveau Gabastonnais (Basile) ou encore la remise d'un cadeau à Thérèse, une Gabastonnaise mise à l'honneur au stade du Hameau lors de la nette victoire de la Section Paloise contre Colomiers (c'était en Pro D2). En 2019, le territoire de Gabaston a accueilli deux journées de chasse à courre du Pau Hunt, les samedis 23 février et 2 mars, avec il est vrai, un effectif assez réduit. Fidèles à leurs habitudes, les cavaliers sont partis de la salle des fêtes un peu avant midi et la meute de chiens a été lâchée au niveau du pont de la Souye, au chemin dous Balens. Sous un magnifique soleil, les cavaliers ont apprécié la traversée de la campagne Gabastonnaise, avec des obstacles plus ou moins difficiles, le tout dans un décor vraiment somptueux avec les Pyrénées en fond. Bref, de belles journées qui ont permis de renouer avec la tradition !



« Bernadette de Lourdes » a ravi les participants !



À l'initiative du Club Printemps Azur, une cinquantaine de personnes a assisté au spectacle Bernadette de Lourdes, le dimanche 25 août. Ce plus grand spectacle musical de l'année 2019, joué en France uniquement à Lourdes, a connu un véritable succès cet été. Grâce à la technologie 3D, le public découvre au détail près la grotte

de Massabielle où Bernadette a vu les apparitions durant l'hiver 1858. Et pour interpréter ce nouveau spectacle musical, c'est une équipe de remarquables talents, habitués pour certains aux grandes scènes internationales, qui ont été recrutés. Au total, autour des cinq comédiens-chanteurs principaux que sont Eyma SCHAREN (Bernadette), David BAN (François SOUBIROUS), Sarah CAILLIBOT (Louise SOUBIROUS), Grégory DECK (le commissaire Jacomet) et Christophe HÉRAUT (l'abbé PEYRAMALE), ils sont 23 artistes sur scène à interpréter cette comédie musicale dont les musiques ont été composées par Grégoire. Parmi ces artistes, Jean-Pierre LAROUTUDE qui a grandi à Gabaston où résident ses parents. Jean-Pierre est déjà bien connu sur les scènes du Béarn et de la Bigorre : il a notamment dansé avec le club de country de Moncaup (deux pointures internationales, la championne du monde Nathalie PELLETIER et son partenaire Richard POIRIER étaient ainsi venus en 2009 et 2010 à Gabaston !), chanté avec le groupe polyphonique d'Anoye Tots au Lées (pour les fêtes 2011 de Gabaston) et à l'automne dernier, il assurait l'un des rôles principaux à Abère avec la troupe Not'Voltige basée à Oursbelille qui interprétait « Bloc Souterrain 30 », une comédie musicale d'après une libre adaptation de Starmania. Dans la foulée, il a franchi un nouveau pallier qui l'a amené à côtoyer les plus grandes pointures de la scène. A l'issue du spectacle, ses parents et le groupe du Club Printemps Azur étaient tout heureux d'échanger avec Jean-Pierre et avec les autres artistes qui n'ont pas hésité à se prêter au jeu des questions-réponses, selfies et autres autographes. Au final, tout le monde est rentré enchanté par la beauté de ce spectacle très émouvant !

Cérémonie du 11 novembre : Des diplômes et un monument aux morts repositionné

Le lundi 11 novembre en fin de matinée, la cérémonie commémorative a été l'occasion d'inaugurer le nouvel emplacement du monument aux morts, désormais situé à côté de la mairie. Après le discours du maire Michel MARGENDIE, aux côtés du porte-drapeau Jean-Louis BOUILLLOU, puis le dépôt de gerbe par Jean ÉCHEVESTE, Robert LANNES et Jeannot PICOURLAT, les villageois venus nombreux ont chanté la Marseillaise. Les enfants ayant participé au centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 l'année précédente ont ensuite reçu des mains de Babeth POUTS et Mayi LARROUTUDE, responsables de la commission scolaire, leur diplôme de participation signé du préfet des Pyrénées-Atlantiques, Eric SPITZ. Puis tout le monde s'est retrouvé au Café MATRAS pour un agréable moment de convivialité.



Tarifs location

	SALLE MENUSE		SALLE DES FETES	
	GABASTON	EXTERIEURS	GABASTON	EXTERIEURS
Demi-journée	25 €		30 €	
Journée	40 €	200 €	50 €	200 €
Caution salle	750 €	1 000 €	750 €	1 000 €
Caution nettoyage	250 €	250 €	250 €	250 €

Pour toute réservation de salle, s'adresser à Alain CANO au 06.01.83.98.45.

Vente de bois 2020

Les Gabastonnais intéressés par l'acquisition de bois sur pied appartenant à la commune sont priés de se faire connaître auprès de la Mairie au plus tard le 22 janvier 2020 par courriel (mairiedegabaston@gmail.com), par téléphone (05.59.68.33.98 ou 06.85.92.32.69) ou par courrier. La vente sera organisée le samedi 25 janvier 2020 à 10h00 (rendez-vous devant la Mairie).

Les élections municipales

Déroulement des élections

Le premier tour des prochaines élections municipales se déroulera le dimanche 15 mars 2020. Si nécessaire, un second tour sera organisé le dimanche 22 mars 2020.

Le bureau de vote ouvrira de 8 heures à 18 heures.

S'inscrire sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer aux prochaines élections municipales devront être déposées **au plus tard le vendredi 7 février 2020**.

Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle ...).

Pour tous renseignements, il est possible de consulter le site suivant : service-public.fr



Le Maire et les responsables de commissions

Elus	Poste	Téléphone	Commission
Michel MAGENDIE	Maire	06.08.06.03.30	
Claude LAMY-MASCAROU	1 ^{er} adjoint	06.85.92.32.69	Voirie
Guy BITAILLOU	2 ^e adjoint	06.84.21.13.02	Bâtiments
Alain CANO	3 ^e adjoint	06.01.83.98.45	Information - Animation
Marie LARROUTUDE	4 ^e adjoint	06.48.90.77.70	Affaires scolaires
Didier LEBLOND	Conseiller	06.77.06.36.77	Urbanisme - Environnement

Don de sang à Morlaàs

En 2020, 5 collectes de sang sont prévues à la salle de la mairie de Morlaàs, de 15h30 à 19h, les **mardis 18 février, 14 avril, 30 juin, 8 septembre et le lundi 7 décembre** (sous réserve de changement).

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h30
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

Permanence du Maire

Samedi : 9h-11h sur rendez-vous

Retrouvez-nous
sur gabaston.fr

GABASTON

Bulletin municipal de la commune de Gabaston
Rédaction, conception, réalisation, distribution :
Commission information.
Impression : Corep-Pau
Photos : Droits réservés

Meilleurs
VŒUX 2020

Etat civil

Décès

- Jean-Pierre PUYOO-HIALLE le 26 avril
- Jacques PORTALET le 7 mai
- Jacques POUTS le 5 juin
- Arnold HELGEN le 29 juin

Naissances

- Kélyah NOILLEAU NEHOU le 5 février
- Anaël MINVIELLE le 28 février
- Elise CAZENAVE le 24 mai
- Léane ROBINE le 12 octobre
- Emma PALENGAT le 21 novembre
- Luna COSTA le 3 décembre
- Calypso LE PORHIEL le 5 décembre

Mariage

- Aurélie LAFFARGUE et Rémi LESOT le 14 septembre
- Murielle BUTTIGIEG et Fabien MAURIN le 21 septembre

Agenda des manifestations 2020

Vendredi 24 janvier	Vœux de la Municipalité
Samedi 25 janvier	Loto de l'APE
Dimanche 29 mars	Vide grenier du Tennis
Samedi 4 avril	Repas des chasseurs
25 au 28 septembre	Fêtes locales